

PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 septembre 2024

Date de la convocation : 11 septembre 2024

Nombre de conseillers élus : 8

Nombre de conseillers en fonction : 8

Nombre de conseillers présents : 7

Séance présidée par M. Pierre AGOSTINI, Le Maire

Présents :

M. Pierre AGOSTINI, M. Charles DE MORO, M. Pierre SEGUIN, Mme Marie Dominique DELEUIL,
Mme Paule MAESTRACCI, M. Pascal WOHLGEMUTH et M. Daniel FABIANI

A donné procuration de vote :

Mme Annie MURATI a donné procuration à M. Pierre AGOSTINI

Excusé :

Monsieur le Maire salue l'ensemble des présents.

L'assemblée aborde l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Acquisition d'un fourgon - Recherche de financement - Annule et modifie la délibération 05/2024
3. Etude de faisabilité pour le réaménagement du plateau sportif et du parking - Recherche de financement CDC
4. Décision modificative n°1 M57
5. Décision modificative n°2 M57
6. Décision modificative n°3 M57
7. Décision modificative n°4 M57
8. Convention de répartition des charges de fonctionnement du RPI
9. Cession du véhicule RENAULT MASCOTT
10. Divers

1. Nomination du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit désigner son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **DE NOMMER** Mme Marie-Dominique DELEUIL aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

2. Acquisition d'un fourgon - Annule et remplace la délibération n° 05/2024

Le Maire expose au Conseil que nous utilisons par défaut la nacelle pour les travaux d'entretien de la commune, il est donc urgent d'acquérir un véhicule plus adapté pour des raisons d'efficacité et d'économie.

Pour cela, des devis ont été établis par différents fournisseurs.

M. Le Maire et le Conseil Municipal optent pour l'acquisition d'un véhicule neuf KANGOO VAN de marque RENAULT pour un montant de 20 117,43€ HT et 24 059,56€ TTC.

Il convient de demander une aide financière auprès de Monsieur Le Président du Conseil Exécutif de la Corse, dont le plan de financement pourrait être le suivant :

	Montant en €
CDC 70%	14 081,00€
Part communale y compris la TVA	9 978,56€
TOTAL	24 059,56€

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **DE ACCEPTER** le devis de RENAULT pour un montant de 20 117,43€ HT et 24 059,56€ TTC,
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents concernant cette opération,
- **DE SOLLICITER** Monsieur Le Président du conseil Exécutif de la Corse pour une aide financière,
- **DE PRÉVOIR** la part communale sur fonds disponible.

3. Etude de faisabilité pour le réaménagement du plateau sportif et du parking

Le Maire expose au Conseil que nous souhaitons réaliser une étude de faisabilité portant sur la réhabilitation complète de l'équipement sportif existant et la création de nouveaux aménagements sur le stade et le parking.

Pour cela, un devis a été établi par JDP ARCHITECTE pour un montant de 11 600,00€ H.T. et 13 920,00€ T.T.C.

Il convient de demander une aide financière auprès de Monsieur Le Président du Conseil Exécutif de la Corse, dont le plan de financement pourrait être le suivant :

	Montant en €
CDC 70%	8 120,00€
Part communale y compris la TVA	5 800,00€
TOTAL	13 920,00€

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **DE ACCEPTER** le devis de JDP ARCHITECTE pour un montant de 20 117,43€ HT et 24 059,56€ TTC,
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents concernant cette opération,
- **DE SOLLICITER** Monsieur Le Président du conseil Exécutif de la Corse pour une aide financière,
- **DE PRÉVOIR** la part communale sur fonds disponible.

4. DM 1 M57 2024

Le Maire expose au Conseil que suite à des reversements de fraction de TVA qui auront lieu dans l'année, nous devons prévoir cette somme, il convient donc de modifier le budget de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
C/60636	- 150.00		
C/7395	+ 150.00		
	0.00		0.00

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'ACCEPTER** la DM n°1 du BP M57 telle que décrite dans le tableau ci-dessus.

5. DM 2 M57 2024

Le Maire expose au Conseil que nous voulons vendre l'ancien camion benne. Pour ce faire, nous devons prévoir le montant de la vente dans nos recettes d'investissement. Il convient donc de modifier le budget de la manière suivante :

Investissement

Dépenses		Recettes	
C/2182	+ 6 500.00	C/024	+ 6 500.00
	+ 6 500.00		+ 6 500.00

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'ACCEPTER** la DM n°2 du BP M57 telle que décrite dans le tableau ci-dessus.

6. DM 3 M57 2024

Le Maire expose au Conseil que suite à l'augmentation du taux d'intérêt d'un prêt, le montant budgétisé n'est plus suffisant. Il convient donc de modifier le budget 2024 de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
C/60612	- 150.00		
C/66111	+ 150.00		
	0.00		0.00

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'ACCEPTER** la DM n°3 du BP M57 telle que décrite dans le tableau ci-dessus.

7. DM 4 M57 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'annulation d'un permis de construire, nous devons rembourser la taxe d'aménagement de ce permis annulé car cela a engendré un trop-perçu, il convient de modifier le budget de la manière suivante :

Investissement

Dépenses		Recettes	
C/2157	- 2 000.00		
C/10226	+ 2 000.00		
	0.00		0.00

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'ACCEPTER** la DM n°4 du BP M57 telle que décrite dans le tableau ci-dessus.

8. Convention de répartition des charges de fonctionnement du RPI

Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 1994, les communes d'Oletta, d'Olmata di Tuda, de Poghju d'Oletta et de Vallecalle ont mis en place, sous la forme d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), un établissement pédagogique dont le siège social est situé à Oletta.

La commune d'Oletta, commune d'accueil, assure la couverture annuelle de toutes les charges liées au fonctionnement de l'établissement scolaire et des différents services rattachés: cantine, transport scolaire, régie cantine et P@m à charge pour elle de les répartir ensuite entre les quatre communes membres du RPI.

La convention en cours n'ayant jamais été actualisée depuis sa mise en place, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention de répartition des charges liées au fonctionnement de l'établissement entre les différentes communes membres du RPI.

Le Maire donne ensuite lecture à ses collègues du projet de convention proposé par la commune d'Oletta et pour lequel notre Conseil Municipal doit délibérer.

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **DE VALIDER** ledit projet de convention pour une durée de un an renouvelable,
- **AUTORISER** le Maire à signer cette convention et plus généralement à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en place.

9. Cession du véhicule RENAULT MASCOTT des taux des taxes directes locales 2024

Le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule RENAULT MASCOTT immatriculé BV-668-VT acquis par la collectivité en octobre 2000, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 157 165 kms, peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un camion IVECO Benne pour le remplacer.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 6 500 €. La société JV AUTOMOBILE ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à vendre en l'état le véhicule RENAULT MASCOTT pour un prix de cession de 6 500 euros à la société JV AUTOMOBILE,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

DIVERS

- Visite de M. Le Sous-Préfet de Calvi pour l'aménagement du stade et du parking
- Remerciements de M. UGOLINI pour la subvention à l'ANACR
- Recensement Polaris Energie
- Plateau sportif : devis

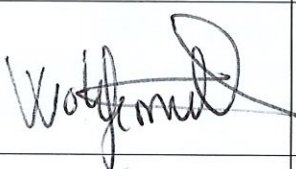
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 20 minutes.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
de la commune d'OLMETA DI TUDA
de la séance du 18 septembre 2024

Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Acquisition d'un fourgon - Recherche de financement - Annule et modifie la délibération 05/2024
3. Etude de faisabilité pour le réaménagement du plateau sportif et du parking - Recherche de financement CDC
4. Décision modificative n°1 M57
5. Décision modificative n°2 M57
6. Décision modificative n°3 M57
7. Décision modificative n°4 M57
8. Convention de répartition des charges de fonctionnement du RPI
9. Cession du véhicule RENAULT MASCOTT

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
de la commune d'OLMETA DI TUDA
de la séance du 18 septembre 2024

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
AGOSTINI Pierre	Maire		
SEGUIN Pierre	Adjoint au maire		
WOHLGEMUTH Pascal	Adjoint au maire		
FABIANI Daniel	Adjoint au maire		
DELEUIL Marie-Dominique	Conseillère municipale		
DE MORO Charles	Conseiller municipal		
MURATI Annie	Conseillère municipale		
MAESTRACCI Paule	Conseillère municipale		A donné procuration à Pierre SEGUIN